Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260402-D2026035-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, maire d'Arzano.

Etaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, SYLVESTRE Jean-Yves, CORNIERE Aurélie, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DANIEL Louise, GRAGNIC Marie-Annick, FLECHER Quentin, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : FEREZ Crystel ayant donné procuration à LAVISSE Clotilde
LE POGAM Pierre ayant donné procuration à AUFFRED Clément
MOELO Mickael ayant donné procuration à CORNIERE Aurélie
DANIEL Stéphane ayant donné procuration à DANIEL Louise
CLERO Ewen ayant donné procuration à LE ROCH Marie-Françoise

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	10	15

Secrétaire de séance : Marie-Françoise LE ROCH

Date de convocation : 26/03/2026 **Date d'affichage** : 07/04/2026

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la commune au CNAS

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'adhésion de la commune au CNAS,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein du CNAS,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE comme représentants de la commune au CNAS :
Collège des élus : Mme Aurélie CORNIERE, 4e adjointe
Collège des agents : Mme Elodie NIGEN, secrétaire générale de mairie

Les représentants ainsi désignés participeront aux instances du CNAS et assureront le relais d'information auprès de la commune et de ses agents.

Vote : 15 voix pour

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère)

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE,
Maire d'Arzano